

226

LE PUBLICISTE.

PRIMEDI 11 Frimaire, an VII.

11^e Décembre, 1798



Occupation par les troupes françaises de plusieurs postes situés sur les confins des pays autrichiens en Italie. — Réponse des ministres français aux dernières notes de la députation d'Empire. — Discours du roi d'Angleterre pour l'ouverture du parlement. — Rassemblement de brigands dans la forêt d'Haguenau. — Nouvelles diverses de Paris.

ITALIE.

De Milan, le 29 brumaire.

Un petit corps de troupes françaises est allé occuper Monte-di-Legno & les autres postes des montagnes d'Adda d'Oglio; près les confins autrichiens. L'armée impériale déploie une ligne très-étendue depuis les Grisons jusques au Tyrol. Il est donc naturel qu'on forme aussi au côté de l'Italie une ligne égale d'observation.

Le général Joubert, après avoir passé en revue, le 27, les troupes de l'armée d'Italie stationnées à Milan, est parti, le 28, pour aller remplir les mêmes fonctions sur les points les plus importants de notre république. On arrête à Venise, par ordre du gouvernement autrichien, tous les bâtimens sous pavillon français, venant d'Ancone ou de Gènes.

AUTRICHE.

De Vienne, le 24 brumaire.

Le prince d'Orange vient d'être élevé au grade de général d'artillerie. Il partira incessamment, accompagné des généraux Melas & Liptay, pour se rendre à l'armée d'Italie, dont il prendra le commandement. Cette armée sera toutefois, dit-on (en cas de guerre), sous la direction de l'archiduc Charles, qui commandera en chef toutes les troupes autrichiennes.

ALLEMAGNE.

Bulletin de Rastadt, le 5 frimaire.

Les ministres prussiens ont remis avant-hier à ceux de la république française une nouvelle note aussi pressante que les précédentes, concernant les points sur lesquels les deux puissances ne sont pas encore d'accord à Rastadt.

On prétend ici que le premier corps russe arrivé en Italie, & qui sera le 10 à Olmutz, se dirigera vers le Tyrol. On forme à Lintz des magasins pour ces troupes. L'empereur a dû partir aujourd'hui de Vienne pour aller à Olmutz les voir défiler.

Voici deux nouvelles notes importantes dans le moment actuel :

Les soussignés ministres plénipotentiaires de la république française pour la négociation avec l'Empire germanique, ont reçu la note de la députation de l'Empire, dont leur a été communiquée le 1^{er} frimaire présent mois ; & le ministre plénipotentiaire de l'empereur.

Les soussignés voulant abrégé des discussions qui ne profitent qu'à l'ennemi commun, & mettent le comble aux preuves de modération & d'amour de la paix que leur gouvernement n'a cessé de donner, déclarent que

la république française consentira à ce que les dettes communales de la rive gauche du Rhin restent à la charge du côté français; mais ils déclarent en même-tems que cette concession si libérale n'est proposée que sous la condition sine qua non et resolutiva, que la députation de l'Empire, de son côté, accédera complètement sans réserve & sans délai quelconque à leur note du 12 vendémiaire dernier, expliquée par leurs notes postérieures des 21 & 23 brumaire, et par les dispositions suivantes :

1^o. Relativement à l'article 1^{er}. de ladite note du 12 vendémiaire concernant la délimitation du cours du Rhin et de ses isles, les soussignés tombent d'accord que la propriété des isles possédées au côté gauche du Thalweg par des particuliers, leur sera conservée en se conformant aux loix. Mais quant à celles dudit côté qui appartiennent à des princes & états d'Empire & nobles immédiats ayant voix à la diète, il est entendu que la souveraineté & la propriété de toutes les isles, sans distinction, sont cédées & transportées à la république française, tous arrangemens, conventions & observances contraires sur ce point devant cesser, comme incompatibles avec la limite solennellement & irrévocablement fixée & reconnue dans la présente négociation par les deux puissances contractantes.

2^o. En ce qui concerne le péage d'Elssleth, dont l'abolition pour la république française est réclamée par l'article 2 de ladite note du 12 vendémiaire, les soussignés ne conçoivent pas que la députation de l'Empire se croie incompétente pour prononcer la suppression partielle de ce péage, tandis qu'elle a bien prononcé celle de tous les péages sur le Rhin, appartenant la plupart à des membres de l'Empire. Au surplus, on ne demande à l'Empire germanique que ce qui dépend de lui, c'est-à-dire, l'abandon de ses droits, ou la déclaration formelle qu'il n'en a aucun; & quant aux intérêts individuels, nul doute que la perte résultante d'une cession effectuée ne soit indemnisée de la même manière que toutes les autres que la pacification actuelle aura occasionnés.

3^o. Ce qui a été dit par les soussignés dans leur note du 21 brumaire, touchant l'article 7 de celle du 12 vendémiaire relatif aux émigrés, ne peut être & n'est en effet qu'une explication confirmative dudit article, dont la substance ne sauroit être par-là nullement altérée. Les pays devenus français par leur réunion effective ne font plus partie de la nation allemande; conséquemment ils sont soumis à toutes les loix françaises. Les soussignés déclarent de nouveau que la constitution républicaine s'oppose à l'extension que la députation de l'Empire voudroit

donner audit article 7 ; qu'ils rejettent formellement le sens forcé qu'elle donne, par une fausse analogie, aux termes dont ils ont usé dans leur note du 21 brumaire. Au reste, comme les loix relatives à l'émigration admettent de justes exceptions & en assez grand nombre, la députation doit être peu inquiète sur leur application.

En terminant cette note, les soussignés pourroient justement réhausser aux yeux de la députation de l'Empire l'importance du nouveau sacrifice qu'ils viennent d'offrir à la paix, comparé avec ce qu'ils lui demandent dans ce moment ; mais pleins de confiance en elle, ils se reposent sur sa sagesse du soin de ce parallèle ; & ils se persuadent qu'elle ne voudra pas, par une résistance qui désormais ne seroit motivée que sur des intérêts purement individuels, compromettre le bien-être général ; & la tranquillité de l'Allemagne ».

Signé, BONNIER, JEAN DEBRY, ROBERTOÏT.

» Les soussignés ministres plénipotentiaires de la république française pour la négociation avec l'Empire germanique, ont reçu la seconde note de la députation de l'Empire, qui leur a été communiquée le 1^{er} frimaire, présent mois, par le ministre plénipotentiaire de l'empereur.

» Quelque desir qu'ils aient de faire preuve de leur déférence pour la députation de l'Empire, les soussignés ne peuvent partager son opinion sur l'objet de cette nouvelle note. Mais ils l'invitent, par toutes les considérations d'un intérêt bien entendu & d'une vraie humanité, à porter toute son attention sur leur note principale de ce jour, dans laquelle elle trouvera le gage assuré d'une prompte paix & de l'amélioration possible des choses ».

Rastadt, le 3 frimaire au 7.

Signé BONNIER, JEAN DEBRY, ROBERTOÏT.

IRLANDE.

De Dublin, le 25 brumaire.

En conséquence de la décision de la cour du banc du roi, sur la difficulté élevée dans l'affaire de M. Tones, les séances de la cour martiale ont été suspendues relativement à toutes les personnes qui ne sont pas comprises dans le *mutiny bill*.

Holf, qui s'est abandonné à la merci du gouvernement, a reçu son pardon, à condition de faire connoître ses complices, & de découvrir le dépôt des effets enlevés aux habitans de divers comtés. (*Ext. du Morning-Cronicle*).

ANGLETERRE.

De Londres, le 30 brumaire.

Le roi s'est rendu aujourd'hui, dans l'ordre accoutumé, à la chambre des pairs. Lorsque les membres de la chambre des communes furent arrivés, sa majesté est montée sur son trône & a ouvert le parlement par le discours suivant :

Milords et messieurs,

Les événemens qui ont eu lieu dans le cours de cette année, & les succès signalés qui, par la bénédiction de la providence, ont produit les plus heureux effets, ont singulièrement élevé la prospérité & la gloire de notre pays.

La suite, sans exemple, de nos triomphes sur mer a reçu son plus grand éclat de l'action mémorable & décisive dans laquelle un détachement de ma flotte, sous le commandement du contre-amiral lord Nelson, a attaqué & presque détruit la flotte de l'ennemi. Par cette grande & brillante victoire, une entreprise dont l'injustice, la perdition & l'extravagance avoient fixé l'attention du monde, & qui étoit particulièrement dirigée contre quelques-uns des intérêts les plus chers de l'empire britannique, a, dès le premier moment, tourné à la confusion de ses auteurs ; & le coup porté, dans cette occasion, à la puissance & à l'influence de la France, a ouvert un chemin qui, avec le secours des autres puissances, peut conduire à la délivrance générale de l'Europe.

La sagesse & la magnanimité, déployées dans cette conjoncture par l'empereur de Russie, la ferme décision & la vigueur de la Porte ottomane, ont prouvé que ces puissances ont jugé sainement de la crise actuelle ; & leur exemple, joint aux dispositions manifestées presque universellement dans les différens pays qui se débattaient sous le joug de la France, ne peuvent manquer d'encourager tous les états à adopter le plan d'une conduite vigoureuse que l'expérience a prouvé être le seul convenable à la sûreté & à l'honneur.

La grandeur de nos préparatifs dans l'intérieur, les preuves de zèle & d'esprit public, données par toutes les classes de mes sujets, ont détourné l'ennemi de tenter l'exécution de ses vaines menaces, d'envahir les côtes de ce royaume.

En Irlande, la rébellion qu'ils avoient fomentée, a été arrêtée & réprimée. Les troupes qu'ils avoient débarquées, pour la favoriser, ont été forcées de se rendre ; & les armemens depuis destinés pour le même objet, ont été, par la vigilance & l'activité de mes excédés, pris ou dissipés. Les vues & les principes de ceux qui, de concert avec notre ennemi acharné, ont depuis long-tems médité le renversement de notre constitution, ont été pleinement découverts & exposés au grand jour, & leurs traïsons rendues manifestes pour tout le monde. Ceux qu'ils avoient trompés ou séduits, sont maintenant rendus au sentiment de leur devoir, & la connoissance des malheurs & des horreurs enfantés par ces perfides desseins, ont gravé dans le cœur de tous mes fidèles sujets, la nécessité de continuer à repousser avec fermeté toutes les attaques contre les loix & le gouvernement de leur pays.

Messieurs de la chambre des communes,

Au milieu des malheurs inévitables d'une guerre prolongée, c'est une grande satisfaction pour moi d'observer que le produit du revenu public s'est trouvé égal à l'augmentation de nos dépenses, que le crédit national a été maintenu & augmenté, & que le commerce & l'industrie de mes sujets ont continué à fleurir dans un degré jusqu'ici inconnu.

La situation dans laquelle nous sommes placés, rend malheureusement la continuation des dépenses indispensable au salut public. Mais l'état de nos ressources, le sens droit & l'esprit public qui dominent dans toutes les parties de mon royaume, vous donneront les moyens de pourvoir aux suppléments nécessaires, sans inconvénient pour mon peuple, & avec la moindre addition possible aux charges permanentes de l'état. Les progrès faits vers ce système par les mesures adoptées dans la dernière session, & le secours donné au crédit public par le plan du rachat de la taxe des terres, ont été suivis des plus heureux effets ; & vous ne négligerez, j'en suis persuadé, aucune occasion de les augmenter encore.

Milords et messieurs,

J'ai la plus entière confiance dans la continuation de vos efforts pour me mettre en état de conduire le grand combat dans lequel nous sommes engagés, à une issue avantageuse & honorable.

Nous avons surmonté de nombreuses & de grandes difficultés. Notre persévérance, dans une cause juste, a été récompensée par des succès distingués ; & notre situation présente, comparée avec celle des autres pays, prouve suffisamment que dans cette période de calamité & d'un danger général, la sûreté & le bonheur de la nation anglaise ont été, par la bénédiction de la Providence, le prix de sa constance, de son énergie & de ses vertus.

S. M. s'est retirée avec les cérémonies d'usage. Plusieurs seigneurs, entre autres le lord Dansley & Graves, ont pris la parole. Ils ont donné de nouveaux développemens aux principaux motifs exprimés par le roi pour la continuation de la guerre, & demandé, suivant l'usage, qu'on voût une adresse de remerciement pour le *gracious discourse* de S. M. Quelques membres de l'opposition ont démontré comment les ministres britanniques ont su tourner à leur profit les derniers succès de l'Angleterre, & s'en approprier les avantages ; avec quelle adresse ils s'en sont servi pour regagner le crédit qui leur échappoit, pour épaisir le nuage de l'erreur sur les yeux du peuple, pour l'étonner sur ses maux, & lui faire supporter le poids des impôts multipliés qui l'accablent.

Le jeune lord Holland, neveu de Fox, a sur-tout déployé une mâle éloquence & une généreuse énergie, « Croyez-vous, a-t-il dit, que le peuple anglais soit d'opinion

Le vrai motif des fêtes & des réjouissances que les ministres lui ont données? Il ont voulu qu'il témoignât de sa joie, & il en a témoigné. Mais ce peuple penseur est rendu à lui-même. Le sentiment de ses peines a remplacé la sensation d'un plaisir illusoire. Sa crédulité lui faitonte; il rougit d'avoir pu épuiser ses facultés pour célébrer la prise de quelques vaisseaux. Si ce frère averti met toute l'Angleterre en agitation & jette son goâvement dans le délire, que sera-ce donc quand il s'agira de célébrer la paix continentale? Ah! la paix! craignons que le malheureux succès ne l'éloigne encore, & que reculant jusqu'à l'infini les bornes de l'orgueil & les prétentions de son gouvernement, elle ne lui fasse fouler aux pieds les intérêts les plus chers de la nation anglaise; secourir partout l'univers les brandons de la discorde, & perpétuer les calamités des peuples!»

Ces réflexions n'ont pas empêché que l'adresse de remerciement au roi ne passât.

Il en a été de même à la chambre des communes. Les orateurs qui ont parlé du côté de l'opposition sont les chevaliers Bardet & Saint Clair. MM. Fox & Sheridan ont point assisté à cette première séance. Pitt n'a pas pris la parole en l'absence de ses rivaux; mais il a déclaré que, sous dix jours, il présenteroit son plan général de finances.

Le directoire français ayant arrêté que « tout individu qui fait partie des équipages d'un vaisseau de guerre du roi ou de tout autre bâtiment anglais, seroit regardé & traité comme pirate », le roi a fait signifier au commissaire du directoire pour les prisonniers français dans la Grande-Bretagne, que si cet arrêté venoit, dans aucun cas, à recevoir son exécution, l'intention de S. M. étoit d'user des mesures les plus rigoureuses contre les sujets de la république française que le sort de la guerre a mis ou mettroit en son pouvoir. (*Extrait de la London Gazette*)

Nota. Un arrêté subséquent du directoire exécutif, en date du 24 brumaire, rend la décision du roi d'Angleterre à-peu-près inutile.

Les 3 pour cent consolidés ont été aujourd'hui à 54.

REPUBLIQUE BATAVE.

De la Haye, le 2 frimaire.

Le parti anarchique ne s'est point ici tenu pour battu par la révolution du 23 prairial, ni par l'organisation nouvelle du gouvernement constitutionnel dans nos colonies. Si contuite n'a pas cessé depuis d'annoncer de courtes espérances. Notre directoire, instruit de ses trames insidieuses, s'est décidé à frapper un coup de vigueur pour les déjouer.

Dans la nuit du 29 brumaire, il a fait arrêter par le ministre de la police générale, sept individus, dont un aujourd'hui représentant du peuple, Hoitema, membre de la seconde chambre; ils ont été saisis dans la maison d'un nommé Voorstad, qui a été lui-même mis aux arrêts avec lui. Les six autres individus arrêtés sont P. Groenfeld, V. Vooyd, F. V. Ruysch, Visser, Caltener & Romyn. Le citoyen Hoitema a été de suite mis en liberté; & le premier frimaire, le directoire a instruit de sa démarche la première chambre du corps législatif, & l'a consultée sur le tribunal devant lequel il pourroit faire traduire les prévenus.

Une commission de trois membres a été nommée, & le lendemain fait son rapport, par l'organe du citoyen

Verbeer. Les conclusions ont été, 1°. que le directoire exécutif instruirait le peuple batave, par le moyen d'une proclamation, des nouveaux dangers de la chose publique, & l'inviteroit à surveiller & à dénoncer les perturbateurs; 2°. que le directoire seroit de plus autorisé à prendre, dans les circonstances actuelles, les mesures de sûreté qu'il jugeroit les plus convenables; 3°. que les individus arrêtés seroit traduits devant la cour de justice des ci-devant provinces de Hollande & de Zélande, pour y être jugés conformément aux loix.

Ces propositions ont été adoptées avec urgence, & la résolution envoyée aussitôt à la seconde chambre qui l'a approuvée.

Hoitema s'est plaint à cette chambre de la violation de la représentation nationale commise dans sa personne. Une commission de trois membres, composée des citoyens Cuperus, Gortier & Finkel; a été chargée d'examiner ces griefs & d'en faire un rapport.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Strasbourg, le 6 frimaire.

Les cantons avoisinant la vaste forêt d'Higuenau sont de nouveau infestés par une bande de brigands qui ont à leur tête le nommé Weber, échappé depuis peu des prisons de Strasbourg. Leur but paroît être d'employer la terreur pour arracher des contributions plus ou moins fortes.

Ces scélérats, non contents d'incendier les propriétés des particuliers qui refusent d'obéir à leurs réquisitions, ajoutent la menace affreuse de l'égorgement des enfans.

Ces jours derniers ils ont adressé à l'agent de la commune de Sarbourg, une lettre par laquelle ils lui ordonnent de porter pendant la nuit, dans un endroit désigné au milieu de la forêt, une contribution de 2500 francs, & de poser cette somme sur un bloc qu'il trouveroit placé à cet effet sur le chemin. En cas de retard, ils menaçoient le village d'une entière destruction. L'agent, malgré toutes les précautions qu'il pût prendre pour éviter les suites de la menace des brigands, & quoiqu'il eût fait mettre sur pied une partie de la garde nationale, ne put empêcher l'incendie d'une grange assez vaste.

Les prêtres ne paroissent pas étrangers à ces mouvemens. Plusieurs réfractaires ont reparu de nouveau depuis un mois.

DE PARIS, le 10 frimaire.

Nous annonçons avec plaisir qu'on s'est au moins beaucoup trop hâté de publier la prise du Port-Mahon. Il est très-sûr que les nouvelles arrivées hier apprennent seulement le débarquement des Anglais dans cette île, & le commencement du siège de la place. Les troupes anglaises qui l'attaquent sont celles qui avoient été dernièrement embarquées à Lisbonne pour une expédition secrète.

— Quelques banquiers renommés de Paris ont été obligés, depuis peu de jours, de suspendre leurs paiemens, faute des fonds nécessaires pour satisfaire à leurs engagements. La confiance, ébranlée par la dernière secousse, n'est pas encore tout-à-fait raffermie, quoique la cause ne subsiste plus. La rareté du numéraire se fait d'ailleurs beaucoup sentir en ce moment; & les affaires de tout genre en souffrent.

— Le citoyen Bolto, en quittant Paris avec une mission de confiance du gouvernement, a pris la route de Rastadt. Quelques personnes disent qu'il pourroit bien aller jusqu'à Vienne.

Il est sûr, au moins, que les négociations continuent entre la république française & la maison d'Autriche, & qu'on ne désespère pas d'une heureuse issue.

— Le théâtre de Louvois a été aussi cerné, ces jours derniers. On a laissé sortir sans difficulté ceux qui avoient leurs papiers en règle.

— Un de nos journaux prétend qu'il est parti, depuis peu de jours, de Paris 25 couriers extraordinaires dont on ne connoît ni l'objet ni la destination. Un tel bruit nous paroît très-peu vraisemblable, ou au moins fort exagéré.

— Le ministre de la marine a officiellement adressé, le 7 frimaire, au contre-amiral Blanquet-Duchayla une lettre dans laquelle il lui annonce que le directoire a jugé sa conduite à l'abri de tout reproche dans le combat du Nil ; & que les témoignages honorables qui se sont élevés en sa faveur, ont dû effacer entièrement les impressions pénibles qui avoient été l'effet de quelques dénonciations hasardées contre lui.

— L'adjudant-général Sarrasin, chargé de la dernière expédition d'Irlande, a présenté au directoire, le 6 de ce mois, dans une séance particulière où ont assisté les ministres & quelques-uns de nos agens diplomatiques, le drapeau anglais pris sur le régiment de Phraser, à la bataille de Castelbar. Il sera employé à l'armée d'Italie où il a déjà servi avec honneur.

— Le général Lavalette, enfermé depuis quelques jours au Temple, vient d'être mis en liberté. On ne publie ni les motifs de son entrée, ni ceux de sa sortie.

— Bassal va, dit-on, quitter les fonctions de secrétaire-général du consulat romain. On lui reproche l'imprudence du dernier manifeste contre la cour de Naples.

— Des troubles se sont manifestés dans le département de Saône & Loire. Un détachement de la garnison de Dijon a été envoyé pour y rétablir l'ordre.

— Il y a 200 prêtres du département de la Lys dans les prisons de Lille ; & 180, du département des Forêts, dans les prisons de Luxembourg.

— La ville d'Angers avoit été, comme les départemens qui l'environnent, déclarée exempte de la conscription ; mais les jeunes gens de cette ville n'ont pas voulu profiter de cette faveur ; ils sont volontairement partis au nombre de 200.

— On a fusillé à Bastia, en Corse, plusieurs traitres conyaincus de correspondance avec les Anglais.

— On mande de Manheim que le mariage de la fille de Louis XVI avec le ci-devant duc d'Angoulême, est si certain qu'il a été annoncé, le 27 vendémiaire, à l'armée de Condé.

— Le bruit court à Gènes que des ambassadeurs persans se sont rendus auprès de Buonaparte pour lui demander l'alliance des Français, & lui offrir de le seconder de leurs efforts dans ses projets ultérieurs sur l'Inde.

Etablissemens publics.

Nous avons déjà parlé, il y a à-peu-près trois mois, d'un nouvel hospice que le gouvernement a fait ouvrir à Charenton, & qui est destiné à la guérison des insensés. C'est bien à la guérison qu'il faut dire ; & c'est-là le grand avantage qu'a cet intéressant établissement sur tant d'autres où l'on ne

fait que garder les fous, sans presque rien faire de ce qui faut pour essayer de les guérir. Et certes, ce soin de rendre plus que la vie en rendant la raison, est bien digne de devenir entre tous les gouvernemens un objet d'émulation. Les Anglais doivent sur-tout au docteur Willis une grande réputation dans ce genre de médecine curative. Le docteur Guastaldy, qui est à la tête d'un nouvel hospice de Charenton, a dirigé pendant dix ans, avec beaucoup de succès, celui d'Avignon. Il y a déjà près de 40 malades à Charenton. Cette maison réunit tous les avantages : un beau local, une vue très-étendue & très-variée, un très-bon air, de magnifiques jardins qui communiquent avec le bois de Vincennes, de l'eau en abondance, un grand nombre de petits appartemens où rien n'est oublié pour la propreté, l'agrément, la sûreté des malades.

L'économe de cette maison, le citoyen Coulmier, ex-constituant, paroît remplir ses touchantes fonctions avec un zèle philanthropique & presque paternel. Il seroit à désirer que ceux qui ont le malheur d'avoir des parens ou des amis à confier à cet hospice, pussent assister à quelques-unes des visites du citoyen Guastaldy. Il est impossible de pousser plus loin l'attention, la prévoyance, la complaisance, tout cet ensemble de soins en quelque sorte religieux que peut seul inspirer le véritable esprit de son état, qu'il est plus juste sur-tout alors d'en appeler la vocation. Ses conversations avec ceux de ses malades qu'on peut voir sans inconvénient, prouvent une étude profonde de la philosophie observatrice ; il en faut beaucoup pour saisir ce mélange de résistance & de facilité, de consentement & d'opposition à leurs idées bizarres, pour conduire avec succès cette sorte de négociation, où il s'agit, comme dans les autres, de faire quelques pas en arrière afin d'en faire en avant, de donner afin de recevoir, & de céder afin de tenir, pour conclure cette espèce de pacte avec la folie, qui promet de croire une chose absurde afin d'en empêcher une dangereuse ; pour exercer au profit de la plus grande de la plus touchante infortune, cette séduction de confiance toujours si puissante, même sur la raison.

Il y a de l'intérêt & du bonheur à voir réussir de pareils efforts, & l'on ne peut retourner à Charenton au bout de cinq à six décades sans trouver des guérisons parfaites, ou du moins des cures avancées. Rien ne doit être plus encourageant, que de tels succès, comme n'est plus doux ; & c'est sur-tout quand il restitue à l'homme sa plus belle qualité, que l'art semble appartenir d'avantage de la nature qui la donne.

Plusieurs ambassadeurs sont déjà venus visiter l'hospice de Charenton, dans le dessein d'en donner l'idée & de l'envoyer le plan à leurs gouvernemens. Ce sont-là de bons bienfaits d'exemple qu'il est digne de la république française d'ajouter à celui de son alliance.

Blanche et Montcassin, ou les Vénitiens, tragédie en cinq actes représentée pour la première fois le 25 brumaire an 7 ; par le citoyen Arnauld. Prix, 1 fr. 5 déc. A Paris, chez Demouville, imprimeur-libraire, rue Christine, n°. 12.

Le grand succès de cette pièce au théâtre est connu & a été annoncé par nous. Il se soutiendra à la lecture. Les beautés en sont fortes & mâles, & de la nature de celles qui survivent à l'illusion du théâtre & à l'enthousiasme du moment.

A. FRANÇOIS.